



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20190410-CONS-AG-19-033  
-DE  
Date de réception préfecture : 17/04/2019

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

Conseil du 10 avril 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**OBJET : Attribution du marché n°190003DSTE – Nettoyage des bâtiments communautaires de la Communauté d'Agglomération de Bastia – Lot n°2 nettoyage des autres bâtiments communautaires**

L'An Deux Mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 4 avril 2019.

**PRESENTS :** Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle DE GENTILI, Pierre SAVELLI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Ivana POLISINI
Thérèse LORENZI	à	Marie-Hélène VALENTINI
Pierre-Noel LUIGGI	à	Mattea LACAVE
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Céline SIMONI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Noël VALERY	à	Emma MUSSIER
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :** Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Louis MILANI, Jean-Michel SAVELLI, Lucien NATALI, Dominique ROSSI, Julien MORGANTI..

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 10 avril 2019

**OBJET : Attribution du marché n°190003DSTE – Nettoyage des bâtiments communautaires de la Communauté d'Agglomération de Bastia – Lot n°2 Nettoyage des autres bâtiments communautaires**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 mars 2019 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

La procédure engagée pour l'attribution du marché n°190003DSTE pour le nettoyage des bâtiments communautaires de la Communauté d'Agglomération de Bastia – Lot n°2 Nettoyage des autres bâtiments communautaires ;

**PREND ACTE**

De la décision de la CAO d'attribuer l'accord cadre à bon de commande correspondant, avec un minimum annuel H.T. de 40 000 € et un maximum annuel H.T. de 63 000 €, pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois à la société CORSE PROPLETE I AND CO Résidence « la brise de mer » Bassanese – quartier Lupino – 20 600 BASTIA (SIRET : 798 787 230 000 19), sur la base d'un montant estimatif annuel (DQE) de 3 192,00 € HT, sous réserve du respect des conditions prévues aux articles 51 à 55 du décret du 25 mars 2016 ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **17 AVR. 2019**  
et publication ou notification  
du **17 AVR. 2019**  
La Directrice de l'Administration Générale  
**Nora MOGRIAOUI**



**LE PRESIDENT**

  
**François TATTI**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**